

principe d'immutabilité du litige

Par **jeeecy**, le **06/05/2004** à **21:37**

Ce principe implique :

- qu'aucune modification des prétentions d'origine n'est possible en cours d'instance
- que les demandes reconventionnelles et additionnelles aient avec la demande principale un lien de connexité suffisant
- que les demandes nouvelles sont recevables en appel

personnellement je pense qu'elles sont recevables en appel mais une fois encore je doute de ma réponse

merci
Jeeecy

Par **Olivier**, le **06/05/2004** à **23:41**

.... et tu as raison !

Par **jeeecy**, le **07/05/2004** à **07:29**

merci pour cette confirmation
Jeeecy

Par **sisly**, le **24/08/2012** à **04:56**

le requérant savait lors d'un échange de conclusions qu'il n'a pas rempli les conditions pour obtenir une pension, il a régularisé individuellement à l'insu du défendeur sa cotisation sociale en effectuant un virement à la banque, au cours de procédure alors que lorsqu'un procès a été engagé, son cadre ne peut être modifié. Qu'en pensez vous?

Par **Camille**, le **24/08/2012** à **08:58**

Bonjour,

[citation]Qu'en pensez vous?[/citation]

Que vous auriez bien fait de lire très attentivement...

<http://www.juristudiant.com/forum/charte-de-bonne-conduite-a-lire-avant-de-poster-t11.html>

... avant de poster.

Et de créer une nouvelle file plutôt que de se greffer sur une vieille file de plus neuf ans.

[citation]le requérant savait ... qu'il n'a pas rempli les conditions pour obtenir une pension

...

il a régularisé individuellement... sa cotisation sociale en effectuant un virement à la banque

...

à l'insu du défendeur

[/citation]

J'ai peur de ne pas avoir bien suivi clairement le mécanisme de l'action. [smile17]

[citation]alors que Lorsqu'un procès a été engagé, son cadre ne peut être modifié.[/citation]

Etes-vous sûr d'avoir bien fait le tour de la question ?

Que faites-vous, par exemple (entre autres), des articles 127 à 129 du CPC ?